



LA CASSE SOCIALE TOUJOURS EN MARCHÉ ...

EMPLOI

SÉCURITÉ
SOCIALE

CPR

RETRAITES

CONCURRENCE

SALAIRES

STATUT

OPPOSONS LA **FORCE** DE TERRAIN !

Sommaire

2	Agenda
3	Edito
4	Actualité générale
5	Actualité générale
6	Actualité générale
7	Actualité Zone ATL
8	Actualité Zone NEN
9	Actualité Zone SE
10	Actualité Zone IDF
11	UNCMT
12	Retraités
13	Restauration Ferroviaire
14	Hommages
15	Souvenirs d'un Militant

AGENDA FEDERAL

7 et 8 avril : Comité Confédéral National Force Ouvrière

22 avril : Commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation (CPPNI)

18 au 20 mai : Formation Militant 1

19 mai : CPPNI

20 mai : Bureau Fédéral

26 et 27 mai : Formation trésorier

31 mai : CPPNI

1 au 3 juin : Formation Militant 1

8 au 10 juin : Formation Militant 3

14 au 18 juin : Formation élus CSE

15 au 17 juin : Formation Militant 3

24 juin : Conseil National (2^{ème} partie)



FORMATIONS 2021

STAGE	PÉRIODE	STAGE	PÉRIODE
Élu CSE	14 au 18 Juin 2021	Trésorier	23/24 Mars 2021
Élu CSE	4 au 8 Octobre 2021	Trésorier	26/27 Mai 2021
SSCT	28 juin au 2 juillet 2021	Trésorier	28/29 Septembre 2021
SSCT	18 au 22 Octobre 2021	Trésorier	23/24 Novembre 2021
		Militant n°1	18 au 20 Mai 2021
		Militant n°1	1 au 3 Juin 2021
		Militant n°1	16 au 18 Novembre 2021
		Militant n°3	8 au 10 Juin 2021
		Militant n°3	15 au 17 Juin 2021

LE RAIL SYNDICALISTE

www.fo-cheminots.com
Rédaction / Administration
7, passage Tenaille 75014 Paris
C.P.P.A.P. 1124 S 07394
Tél. : 01 40 52 86 04
Mail : federation@fo-cheminots.fr
Directeur de la publication : Philippe Herbeck
Publicité Faits et Objectifs des Cheminots :
7, passage Tenaille 75014 Paris
Tél. : 01 40 52 86 04
Maquette : Joël Van Speybroeck
Tél. : 06 07 96 40 65
Impression : Vincent Imprimeries

 PEFC 10-31-1087 / Certifié PEFC / pefc-france.org





2021 : le combat pour la protection sociale doit être intensifié ...

Sur l'aspect de la situation sanitaire, un début d'année 2021 sur le même ton que 2020. Cette « dite crise » devenant prétexte à tout pour ce gouvernement et ces libéraux marchant de pair.

A en croire que la situation les « arrange » **pour contraindre l'action syndicale** (impossibilité de tenir des réunions présentiels en nombre, éloignement du poste de travail par un 100% télétravail imposé, ...) **et à l'issue d'accélérer les processus d'austérité et de casse sociale !**

Syndicalement nous ne devons pas taire les revendications, nous ne devons rien lâcher en les réaffirmant et en les amplifiant !!!

Les cheminots ont justement besoin de l'action syndicale pour les protéger des attaques portées sur leur emploi, leur salaire, leurs conditions de travail, la prévoyance...

Les preuves sont là et les sujets sont nombreux : suppressions de postes annoncées et sur 10 ans recherche d'un gain de productivité à la SNCF de 1,6 milliards d'euros. Cette année, remise en cause de chapitres entiers du Statut, généralisation de la polyvalence et poly-compétence par la fin du dictionnaire des filières, refonte du Glissement Vieillesse Technicité (avancement en grade et ancienneté) mobilité professionnelle, télétravail et cætera. L'ambition de la Direction SNCF : « *Toutes ces thématiques devront se transformer en nouveaux accords en 2021 !* »

Les Facilités de Circulation sont-elles aussi prises pour cible dans le cadre de la « fausse négociation » de la Convention Collective Nationale de la Branche Ferroviaire.

A FO on dit : « **c'est tout le contrat social et moral des cheminots qui est remis en question !!!** »

D'autre part, les Comités Sociaux et Économique (CSE) ont été mis en place pour tuer le syndicalisme de proximité : **Pour FO notre place c'est le terrain !** Pour écouter, informer et porter les revendications des cheminots.

2021 doit être une année de développement de notre fédération, chaque adhésion contribuera à renforcer nos revendications.

2021 sera également l'année de notre 23^{ème} Congrès Fédéral qui se tiendra du 20 au 24 septembre 2021 en Savoie.

Développons et renforçons FO Cheminots !

Vive le syndicalisme Libre et Indépendant de la fédération Force Ouvrière des Cheminots !

*Philippe HERBECK
Secrétaire Général*



Une convention collective... « de haut niveau » - l'ambition abandonnée !!!



Une idée bien éphémère, tant l'expression n'existe même plus dans les propos de l'UTP.

Les sommets atteints sont plus ceux du renoncement de la négociation

A l'ouverture des négociations pour une convention collective dans la branche ferroviaire, il était question de définir un « cadre social harmonisé » pour l'ensemble des salariés de la branche. En 2016, lors des discussions sur l'organisation du travail, nous avons entendu parler d'un cadre « de haut niveau ».

Après sept ans de négociations, où en sommes-nous aujourd'hui ?

3 textes de base sont entrés en vigueur :

- Dispositions générales, accord du 31 mai 2016
- Contrat de travail et organisation du travail, accord du 31 mai 2016
- Formation professionnelle, accord du 06 juin 2017

Un quatrième aurait dû voir le jour si l'UTP (organisation représentant les employeurs de la branche) n'avait pas été jusqu'au-boutiste dans sa démarche de casse des métiers et la réduction des niveaux de rémunération bien en dessous de ce qui se pratique actuellement dans les entreprises de la branche. L'UTP a la volonté manifeste de n'ouvrir les négociations qu'avec les organisations représentant 30% des salariés de la branche, privilégiant la voie de l'accord minimaliste.

FO-cheminots demande depuis, la réouverture des négociations sur la classification et la rémunération des emplois, la réponse de l'UTP ne se fait pas attendre, l'organisation d'employeur fait valider par le ministère une décision unilatérale portant classification et rémunération.

La validation par le ministère ne vaut que pour une durée limitée, estimant que cette matière DOIT faire l'objet d'un accord entre les organisations d'employeurs et les organisations de salariés. L'UTP devra donc revoir son texte à un niveau supérieur si elle ne veut pas risquer un nouveau droit d'opposition des organisations syndicales majoritaires.

Les négociations en cours :



Garanties sociales (autres que celles prévues par la loi) :
Après une période de « flottement » les débats reprennent, non pas sur classification et rémunération mais sur le très attendu « sac à dos social » appelé de la réforme du ferroviaire.

Alors que la totalité des organisations syndicales demande à définir l'ensemble des droits qui devront faire l'objet d'une négociation dans la branche, l'organisation patronale semble attachée à restreindre les négociations aux trois thèmes identifiés : **prévoyance, facilités de circulation et logement**, et les limiter aux salariés « transférés ».

Pour FO-Cheminots, 150 ans d'histoire du chemin de fer et de construction des droits des cheminots ne peuvent pas être balayés d'un revers de main. C'est pourtant bien ce qui semble apparaître dans la volonté des employeurs de la branche.

Facilités de Circulation :

Les négociations sur les facilités de circulation sont renvoyées, à la demande de l'UTP et de deux organisations syndicales (toujours les mêmes) qui sollicitent un rapport gouvernemental sur le sujet. Une première rencontre avec les services en charge du rapport, montre la volonté d'examiner ce sujet de façon comptable, plutôt qu'en tant que droit attaché au contrat social des cheminots.

FO-Cheminots n'a pas manqué de rappeler que ce droit, attaché à l'identité des cheminots, doit être traité comme tel et donc accessible à tous les cheminots et pris en charge exclusivement par les employeurs. D'ailleurs de nombreux exemples montrent que cela est possible que ce soit ailleurs en Europe ou même en France, y compris au bénéfice d'autres corps que celui des cheminots.



Ce rapport, qui devait être rendu avant le 31 mars 2021, ne le sera pas ...

Ce rapport dont FO-Cheminots n'est pas demandeur, apparaît de plus en plus comme un moyen de retarder les négociations sur le sujet, et confirme notre crainte de vouloir faire cautionner la comptabilisation de ce droit par les organisations syndicales, alors que le sujet était, jusqu'alors, toujours resté à l'état de rapport (plutôt flou d'ailleurs).

Un point d'étape sur l'avancement de la mission devrait nous être présenté prochainement.

Prévoyance :

L'UTP souhaite contraindre la négociation à la définition d'une complémentaire santé pour les salariés de la branche.

Ce point de départ de la négociation nous semble à FO-Cheminots plus qu'hasardeux, et les premiers débats en montrent l'aberration. En effet, des divergences de fond apparaissent au sein des organisations syndicales. La première, non des moindres, consiste à intégrer ou non les salariés bénéficiant aujourd'hui des garanties de la CPR en matière de prévoyance.



Caisse de Prévoyance
et de Retraite
du personnel de la SNCF

Plutôt que de faire le choix du maintien de notre caisse de prévoyance avec un seul régime de cotisation, le choix, d'ores et déjà retenu, consiste à transformer la CPR en

caisse de branche (dépendante de la sécurité sociale) à deux régimes de cotisations : régime général et complémentaire.

Les négociations sont donc contraintes par l'UTP à la création de deux groupes, qui en fait, en font trois :

- Les salariés bénéficiant du régime de prévoyance de la CPR ;
- les nouveaux inscrits CPR ;
- le troisième groupe est de fait créé par les futurs retraités et les privés d'emploi pour lesquels les garanties seront maintenues pendant une durée déterminée selon le calcul des droits ouverts, puis exclus du système de la branche pour être rattachés directement au régime général.

De nombreuses zones d'ombres subsistent :

S'il y a dissociation comptable du régime général et du régime complémentaire, quel examen sera fait du financement de la part complémentaire pour les agents du cadre permanent et les actuels retraités ?

Concernant le personnel transféré, qui prendra la charge de la part complémentaire ??? A n'en pas douter, si l'accord de branche prévoit que le financement de la prévoyance doit être partagé entre salariés et employeurs, il est peu probable que les futurs employeurs acceptent d'en assurer seul le financement.

Concernant les prestations spécifiques versées par la Caisse, la CPR nous a informé qu'une étude est actuellement menée et que des évolutions dans ce domaine seront prochainement annoncées en Conseil d'Administration.

Sur l'évolution de la CPR en caisse de branche, le décret 2007-730, modifié le 30 décembre 2019, est toujours sur l'affiliation des seuls agents du cadre permanent et des retraités de la SNCF, ainsi que quelques fonctionnaires en position hors-cadre.

Les futurs retraités, ne seraient plus assurés par la CPR, mais affiliés à la CNAM, alors qu'ils auront effectué une carrière complète en étant au cadre permanent de la SNCF, se retrouvant de fait avec une réduction de la prise en charge de leur frais de santé.

Les nouveaux embauchés (depuis le 1er janvier 2020), tout comme de nombreux PS25, qui auront pourtant effectué plus de 25 ans de service au chemin de fer, tout comme les salariés des Entreprises Ferroviaires privées n'auraient pas le droit à ce cadre de garantie acquis par les cheminots des compagnies ferroviaires il y a plus d'un siècle ?

La situation économique du système ferroviaire et de notre pays en général serait-elle pire qu'à la création de la sécurité sociale en 1945 ?

Le maintien du régime spécifique de la SNCF, lors de la création de la Sécurité Sociale en 1945, était dû à son ancienneté, peut-être, mais sûrement au fait que le niveau de garanties était supérieur à celui que la sécurité sociale ouvrait à tous.

N'en déplaisent à certains, il ne s'agit pas d'une négociation d'un droit nouveau, mais bel et bien du maintien d'un droit séculaire duquel ne devrait être soustrait aucun cheminot.

Nos employeurs d'aujourd'hui, fort de la modernité qu'ils ne cessent de prôner, ne devraient-ils pas poursuivre la construction engagée au XIXème siècle qui a vocation à préserver la santé des salariés et retraités.

De notre côté, nous avons rappelé notre attachement aux dispositions du Chapitre 12 du Statut et des règlements pris pour son application et à les voir étendus à l'ensemble des salariés et retraités de la branche.

FO-Cheminots propose d'engager le débat partout dans les entreprises du secteur ferroviaire pour définir la base de ce que doivent être les garanties sociales en matière de prévoyance pour les salariés de la branche.

Pour une caisse de prévoyance basée sur un régime unique, application du règlement de prévoyance de la caisse à tous les salariés du ferroviaire.

Extension du décret 2007-730 à tous les cheminots !

Logement :

Bien que faisant partie des sujets qui auraient dû être négociés avant la fin de l'année 2019, cette négociation reste au point mort. En effet, après la proposition d'un projet portant uniquement sur le transfert du bail d'un salarié transféré, l'ensemble des organisations syndicales s'est insurgé de cette vision minimaliste du droit au logement, demandant l'extension de la négociation à l'ensemble des droits en vigueur en cette matière.

Là encore, le droit des cheminots date, et les cités ouvrières de cheminots exclus des centres-villes à la fin du XIXème siècle ne sauraient être ignorées.

Conclusion :

(Nous avons rappelé que les cheminots de la branche étant pour une très grande majorité des agents du cadre permanent, disposant des droits issus des 12 chapitres du statut et des très nombreux règlements qui en découlent, dénommés GRH dans la



réglementation SNCF, c'est bien sur cette base que les négociations doivent être engagées.

Nous avons également insisté sur le fait que les garanties sociales, si elles ne doivent concerner que les personnels

transférés ne sauraient être inférieures aux dispositions auxquelles ils sont actuellement soumis, et devront être étendus à l'ensemble des salariés de la branche à court terme. C'était d'ailleurs la base du statut des cheminots qui reprenait les droits de l'ensemble des cheminots des différentes compagnies ferroviaires.

L'UTP, qui dit être attachée à la république (en marche ?) a une vision du débat démocratique qui l'autorise à se contenter de s'accorder avec des OS représentant 30% pour permettre aux employeurs de se limiter à une négociation minimaliste des minima sociaux.

Ensemble, les salariés de la branche ferroviaire peuvent donner du sens au corps social que constitue les cheminots.

Refusons toute remise en cause des droits des cheminots, ils appartiennent aux cheminots, à tous les cheminots !

INFO CPR

Impact de l'évolution de la CPR en caisse de branche



La CPR nous dit qu'à ce jour aucune évolution n'est envisagée en ce qui concerne la prise en charge des agents affiliés aujourd'hui.

A ce jour et au moins jusqu'à demain, mais après ???

Par contre, une évolution concernant les prestations spécifiques est à prévoir ; une information sera faite en conseil d'administration.

Loi de finance de la sécurité sociale 2021



Dans ce cadre la CPR doit reverser à la CNAM la somme de **176,6 M€** correspondant pour l'essentiel à ses comptes de réserve-retraites.

Dorénavant, en cas de besoin la CPR devra emprunter. Le représentant de la CPR nous rappelle qu'en la matière, les taux sont aujourd'hui négatifs.

Le fait de se dire que le financement de la caisse sera soumis au marché financier n'est pas pour nous chose rassurante, bien au contraire.

Dématérialisation des documents



A partir du moment où les assurés se sont connectés (abonnés) à leur espace personnel sur le site de la caisse, ils ne reçoivent plus les documents sous forme papier, considérant qu'il s'agit d'un « acte volontaire ».

Compte tenu que de nombreux assurés peuvent être en « facture numérique » et que leur espace personnel a pu être créé par un proche, il est possible pour ses assurés de supprimer leur inscription à l'espace personnel, ce qui leur permettra de recevoir les documents au format papier.

De façon exceptionnelle, l'assuré pourra demander à la caisse de procéder à sa désinscription.

Attention toutefois, les règles de diffusion des documents au format papier ont évolué :

- Les bulletins de pension ne sont réédités et donc envoyés que lorsqu'il y a un changement de situation.
- Les feuilles de remboursement sont quant à elles regroupées pour être envoyées tous les quatre mois. Toutefois, si la complémentaire n'est pas intégrée au traitement des frais de santé, l'envoi est fait lorsque le total des sommes restant à rembourser excède 200€.

Une amélioration de ce système est à l'étude.



Réunion annuelle des cheminots FO de Nantes du 29 janvier 2021



Malgré les difficultés propres à la période sanitaire difficile que nous traversons et aux restrictions imposées par la perpétuation de «l'état d'urgence», l'AG annuelle du Syndicat FO des cheminots de Nantes s'est tenue vendredi 29 janvier en gare de Nantes.

Du fait de la circulation virale, un certain nombre de camarades s'étaient excusés.

L'UD FO 44 était représentée par Yann Courroussé et par **Jean Jacques Leblet** (pour l'UDR 44). Des camarades de Rennes et Angers étaient également présents.

Eric Théotec, secrétaire du syndicat a ouvert l'AG en dressant un panorama de la situation en gare de Nantes, avec des conditions de travail compliquées et l'incapacité pour les cheminots d'avoir une vision claire de l'avenir.

Après avoir fait la liste des bonnes nouvelles - l'abandon du bradage des chantiers navals de St Nazaire, les projets de réformes des retraites et de l'assurance chômage différés et... le printemps qui s'approche - Gérard Le Mauff, pour la section retraités, a rappelé les moins bonnes : de graves dégradations économiques (chômage partiel pour 2,4 millions de salariés, plusieurs centaines de milliers de suppressions d'emplois, des faillites à venir), des répercussions importantes dans la jeunesse ainsi que la multiplication de détresses psychologiques notamment pour les personnes seules.

Une question sous-jacente : qui paiera ?

Pas d'illusion, les gouvernants tenteront de mettre les salariés à contribution. A suivre de très près, la petite musique insistante pour faire payer les retraités («pour la santé desquels on a fait tant de sacrifices» !)

Autre dégradation, la remise en cause des libertés démocratiques, à laquelle il faut ajouter les attaques contre la liberté de prescriptions médicales des médecins et le libre débat scientifique.

Pour autant : ça gronde... D'où une nécessité : celle d'être organisé dans le syndicat.

Il détaille ensuite quelques sujets : pouvoir d'achat des retraités – tarifs des mutuelles – l'avenir des prestations spécifiques servies par la CPRP (demande d'audience FO en cours) – les modifications de la délivrance des Facilités de Circulation pour les ayants droits.

Au nom de l'UD 44 **Yann Courroussé** a salué les participants et donné un certain nombre d'informations interprofessionnelles relatives : aux difficultés des réunions en visio, au télétravail, à la situation hospitalière dégradée, à l'annonce – positive – concernant les chantiers navals de St Nazaire, à l'augmentation du chômage, au chantage à la dette – simple «montage» pour un chantage et dont les règles peuvent changer - à la mobilisation nécessaire contre les menaces des libertés... Il a conclu en invitant à faire voter pour **FO** aux élections des TPE prochaines.

Représentant l'UDR 44, **Jean Jacques Leblet** a informé du prochain congrès de l'UDR le 18 février et est revenu sur les reculs sociaux en cours. Il a rappelé les combats ouvriers du passé dont nos droits sont les héritiers. Il s'est inquiété pour les droits démocratiques et a appelé à les défendre.

Eric Théotec a conclu l'assemblée par une note optimiste, en informant de quatre nouvelles adhésions.

Expliquant que l'encadrement est aujourd'hui selon lui «sur le fil du rasoir» car pour les collègues «la coupe est pleine», il a souligné que les jeunes agents ne sont en rien des naïfs et qu'ils comprennent fort bien la situation, d'où l'utilité d'expliquer sans relâche et de discuter avec eux de la nécessité du syndicat.

Il a aussi souligné les difficultés pour le secteur privé de se dresser en concurrence à l'entreprise publique.

Il a terminé en informant d'un prochain déménagement du local syndical, côté gare sud.

Après le verre de l'amitié, notre camarade **Philippe Abelard** nous a accueilli au restaurant d'entreprise où les discussions amicales se sont prolongées.

Une discussion a eu lieu suite aux informations de Philippe concernant les projets des patrons du CASI - «Comités des Activités Sociales Inter-entreprises» qui remplace le Comité d'Etablissement Régional - de déqualifications de postes au restaurant d'entreprise (ceux de chef-chargé et de caissière) ainsi que celui d'imposer le prestataire national *Prestarest*, (moyennant 60 000 € par an !) en lieu et place des fournisseurs locaux actuels. A suivre.





La juxtaposition tarifaire... ou comment rendre un vendeur fou !



Depuis fin septembre 2020 la région Provence-Alpes-Côte d'Azur a changé ses processus de vente et de remboursement des billets de train et depuis janvier 2021, ce sont les régions Nouvelle Aquitaine et Pays de la Loire qui ont fait de même.

Cela n'est malheureusement pas sans conséquences !!!
L'impact de la juxtaposition tarifaire sur la vente d'un voyage en correspondance à destination ou en provenance de ces régions change complètement la donne.

En effet, chacune de ces régions applique maintenant sa propre réglementation pour les TER.

Ces régions financent intégralement les voyages en correspondance, y compris pour les trajets TER de/vers ou internes à une autre région.

Les conséquences sont très lourdes, aussi bien pour nos vendeurs que nos clients.

Pour ces régions par exemple, les cartes Avantages Week-end et Avantages Famille ne sont plus acceptées sur les TER. Seuls les TGV et Intercités sont éligibles dans ces régions ; ce qui engendre des difficultés et du stress pour les vendeurs et de l'incompréhension pour les clients. Comment expliquer, dans ces conditions, qu'à partir de maintenant, ils vont payer plus cher ? Avant, un billet pouvait être vendu de bout en bout avec une dégressivité tarifaire kilométrique, alors que maintenant chacun des transporteurs applique sa propre tarification. En effet, il faut que l'origine, la correspondance et la destination soient avec le même transporteur pour pouvoir profiter de sa carte de réduction.

Le billet TGV s'achète distinctement du billet TER. En plus, si vous voyagez avec un animal de compagnie, même punition de quoi en perdre son latin !

Ce qui ne présage certainement rien de bon pour toutes les autres régions qui, n'en doutons pas, rentreront aussi dans le bal sous peu.

Et dire que l'on prône la simplification tarifaire... Cette séparation des transporteurs est loin de simplifier le travail des vendeurs, ni la compréhension des clients. Elle simplifiera uniquement la possibilité, demain, du transfert du marché vers un transporteur qui ne sera plus la SNCF ; transporteur qui aura certainement ses propres réductions.

Et dire que cela ne fait que commencer...

Quand tout va mal au Technicentre Industriel de Picardie

Ce 18 février dernier, les cheminots du Technicentre Industriel de Picardie se sont mis en grève sur un préavis local déposé par l'intersyndicale CGT, FO et SUD RAIL.

Mais pourquoi cette journée de grève ?
Tout simplement car les cheminots du TIP en ont plus qu'assez, ils en ont ras-le-bol !!!

La direction du Technicentre réorganise à tout va !!
En fin d'année 2020 le Directeur d'Etablissement s'épanchait dans la presse locale en y faisant des annonces concernant Ternier, en annonçant en particulier la fin de la maintenance wagon, remplacée par du matériel voyageur pour résorber le déficit du Technicentre.



Que ce soit en Commission Locale ou bien en CSE, la direction fournit des dossiers vides ou d'une très grande approximation...
Le choix de la direction a ainsi été d'externaliser le magasin sud, avec l'arrivée de la société GEOPARTS, et les cheminots impactés sont toujours dans l'attente d'un autre poste à ce jour.

Mais cela ne s'arrête pas là ! Fusion de l'UO MR avec UO PRM, avec pour conséquence la réorganisation des équipes de chaque UO.

Presque du jour au lendemain, les collègues se retrouvent avec un nouveau DPX qui ne les connaît ni d'Eve ni d'Adam !!! Une grosse inquiétude des cheminots pour les notations à venir...

Cerise sur le gâteau : certains cheminots ont été exposés accidentellement cinq fois à l'amiante en 2020 !!! Et à ce jour, ils n'ont toujours pas eu leur fiche d'exposition accidentelle.

Sur ce sujet plus, que brûlant, et malgré des demandes d'audiences, DCI, expertise faite en CSE, droit d'alerte, la Direction continue à faire la sourde oreille face aux inquiétudes et anxiétés des cheminots exposés malgré eux à l'amiante.

La direction use et abuse du « juste et équitable ». Nous n'avons jamais vu autant de demandes d'explications écrites !!! Tout est bon pour sanctionner !!

Pour conclure, les risques psychosociaux ne sont pas des vains mots au Technicentre de Picardie. Cela concerne tous les collègues !! La tension monte, et la direction ne pourra pas dire qu'elle ne savait pas....

Ex-ET PACA : FO fait respecter la réglementation !



Malgré les nombreux coups-bas de la Direction durant l'année 2020, les Agents De Conduite ont assuré la production sans faillir, tant au plus fort de la crise sanitaire que pendant les fêtes de fin d'année, démontrant leur professionnalisme et leur attachement au service public.

Et pourtant, la Direction a tenté d'entourlouper les agents, montrant ainsi le peu de respect qu'elle leur porte.

En effet, le 25 décembre et le 1er janvier, le bureau de commande plaçait de nombreux agents en demi-congé en lieu et place d'un Repos-Fête, donnant l'assurance que le RF serait récupéré.

On passait ainsi du principe « chaque agent bénéficie d'une fête » à « chaque agent bénéficie d'une demi-fête ». Et malheureusement, encore de trop nombreux agents ne bénéficièrent d'aucune des 2 fêtes.

Une fois la période de vacances terminée, la Direction décidait même par la suite que les agents utilisés en masse pendant la période ne récupèreraient plus le RF ! Encore une preuve du respect que la Direction porte aux agents !

FO est immédiatement intervenue et un appel à la grève fut lancé. Les ADC ont une nouvelle fois répondu présents en déposant massivement leurs DII.

La réaction de la direction fut immédiate : « la réglementation est sujette à interprétation, nous revenons en arrière ».

FO obtient ainsi la récupération des RF pour tous les agents placés en congé ou demi-congé !

La problématique des RF n'est cependant pas terminée.

En effet, la réglementation est claire à ce sujet : l'agent inutilisé sur un jour férié bénéficie d'un RF sur les plages de 19h J-1 à 6h J+1.

Par ailleurs, la Direction était allée plus loin durant la période d'avril à mai 2020 en plaçant les agents en SU (sans utilisation) sur des jours fériés, de manière à d'une part ne pas leur rendre le repos compensateur et d'autre part, pour ne pas s'encombrer du principe 19h-6h.

FO a fermement dénoncé cette pratique et a saisi les tribunaux pour rétablir la réglementation !

Sa dernière action en justice avait coûté plus de 100 000 € à la Direction TER PACA en faveur des agents !

En PACA, l'ambiance est malheureusement électrique et FO, première Organisation Syndicale chez les conducteurs, intervient régulièrement pour dénoncer et rétablir des dérives récurrentes et inacceptables : acceptation tardive de congés, demandes d'absences non traitées, modifications de journées commandées, non-respect de la réglementation dans le montage de certaines journées, report de RM.

Les délégués Force Ouvrière constatent et déplorent que les améliorations et la reconnaissance soient systématiquement obtenues par le conflit.

Toutes les nouvelles victoires obtenues doivent montrer l'exemple à suivre pour l'année 2021 !

Guichets de vente – Ligne des Alpes... Tome 2

Les guichets de la ligne des Alpes sont depuis plusieurs mois un enjeu permanent.

En Février, la décision unilatérale du Conseil Régional de passer l'ensemble des ouvertures de guichets à la journée au lieu d'un 6h-20h00 a été la goutte d'eau de trop !



Les agents de la gare de Gap, mis sous pression par leur hiérarchie, sans ACM (Assistant vente), poste non tenu volontairement par la direction, ont décidé d'agir.

De plus, leur collègue « tombée » en Burn-out restait dans tous les esprits.

Les vendeurs ont contacté l'ensemble des syndi-

cats mais seul FO Val de Durance a répondu à l'appel en déposant un préavis de grève jusqu'au 30 juin pour donner toutes les possibilités aux agents.

La réticence et le désespoir a laissé la place à la colère. Collectivement, les agents (adhérents FO et CGT) ont décidé de fermer le guichet pendant toute la semaine pour obtenir la tenue du poste d'ACM et la réouverture en 2x8.

La Direction, qui pensait que la situation allait s'éteindre rapidement en a été pour ses frais, car non seulement les agents ont

maintenu la grève mais ils ont aussi diffusé des tracts dans le hall de la gare pour les usagers et ont été appuyés par un puissant relais de la presse locale. Deux assemblées générales du personnel ont permis d'obtenir le soutien d'agents de différents métiers (EIC et Infrapôle), venus apporter un soutien financier, mais aussi moral !

Il s'agit là d'une nouveauté sur notre ligne dans les combats catégoriels.

Avec l'aide de l'Union Départementale et de l'Union Régionale, la Direction, qui refusait de discuter, a été obligée de revenir autour de la table. Les propositions de la SNCF ne portaient que sur la tenue du poste d'ACM, mais c'est dans la démocratie et la liberté que les agents ont pris leur décision et mandaté le syndicat FO pour négocier. La direction a cédé et les agents ont stoppé le conflit, même si la totalité des revendications n'était pas obtenue. Il s'agit d'un petit pas dans la conquête des revendications mais d'un grand pas dans les valeurs humaines et de liberté. Les « filles » du guichet se sont fait respecter, et ont découvert un bel esprit de groupe dans la bataille. Le syndicat FO a servi d'outil à la disposition des cheminots, relayé les informations et a laissé libre les agents de décider du recours à la grève ou non.

Maintenant le syndicat FO Val de Durance continue de revendiquer sur le terrain des ouvertures de guichet et a demandé audience à la députée et au sénateur. L'Union Régionale a également demandé à être reçue par le Conseil Régional pour évoquer cette situation.

La revendication continue...



Le scandale des Paratonnerres à la SNCF :

La direction joue encore à «l'autruche», ne sort même plus le «parapluie» et fuit toujours ses responsabilités !!!
De 1932 à 1986, à la SNCF, plusieurs centaines de paratonnerres radioactifs ont été disséminés dans de nombreux sites, sur les toits des bâtiments.



La conductivité électrique autour de la pointe du paratonnerre était censée être plus importante avec la présence d'éléments radioactifs (radium 226 ou américium 241). L'efficacité réelle du système n'ayant jamais été démontrée, la fabrication, la commercialisation et l'installation de ces dispositifs ont été interdites le 1^{er} Janvier 1987.

Depuis lors, la question de leur récupération et de leur stockage comme déchets radioactifs reste posée. Les paratonnerres sont des déchets dangereux, ils doivent être repérés et faire l'objet d'un traitement particulier afin d'être pris en charge UNIQUEMENT par une entreprise spécialisée, autorisée par l'Agence de Sûreté Nucléaire.

Depuis des dizaines d'années de multiples alertes et interventions ont été réalisées en CHSCT, mais aussi dans d'autres instances par des représentants du personnel ou des délégués notamment en Commission Professionnelle Centrale Equipement (CPCVA), en Commission Fonctionnelle Hygiène Sécurité et Santé au Travail (CFHSCT), en DP et en CE et maintenant en CSE !

Pourtant, périodiquement des parafoudres radioactifs ne sont plus en bon état et se dégradent avec des risques de contamination, tombent au sol ou sont retrouvés déposés ou stockés sans les précautions légales et indispensables à la sécurité.

Le 2 février 2021, à la DG Réseau IDF, un droit d'alerte a encore été déposé par des élus du CSE. La Direction affirme toujours ne pas être concernée directement par le sujet. Pourtant, des élus avaient déjà demandé en Septembre 2017 lors d'un CE à la Direction de faire un recensement sur toute la DG réseau IDF de ses paratonnerres présents sur tous les sites, bâtiments et postes d'aiguillages ou installations de ce CSE ; 3 ans après rien n'a été fait !!!

En date du 28 janvier, une fiche alerte sécurité a été rédigée pour un paratonnerre provenant d'un Infracône au Mans retrouvé « par hasard » dans un centre de tri.

Il est plus qu'urgent que la SNCF réalise un recensement de ses paratonnerres et effectue sérieusement un plan de désinstallation avec des entreprises spécialisées comme prévu par la législation et les règlements dans le domaine nucléaire.

Au Technicentre de Paris Nord, le rapport de force a été nécessaire !

Ce mercredi 17 Février 2021 se tenait au Technicentre de Paris Nord une réunion de conciliation entre la Direction et les OS FO et CGT , sur les points suivants :

- non respect des accords liés à la représentation du personnel
- Engagement table ronde novembre 2019 (grève matériel)
- Propositions d'agents sur postes vacants sur le technicentre.

En effet, Force Ouvrière et la CGT réclamaient le respect de l'accord CSE HBK et de l'ensemble des prérogatives liées aux représentants du personnel qui permettent de défendre les cheminots, l'autorisation systématique aux agents de pouvoir se faire accompagner par un représentant du personnel lors d'une invitation à un entretien s'il en fait la demande (la Direction se permettait de refuser les accompagnements, prétextant une non-obligation à accepter), la nomination à l'équipe Méca-Visite d'un agent à la qualification D et ce dès les notations d'avril, et non à de futures NAC de fin d'année comme le souhaitait initialement la Direction, la nomination d'une qualification D supplémentaire à l'équipe Caisse ainsi que le glissement d'une qualification B vers une qualification C, et la non-intégration du nouveau dispositif de passage à la qualification E pour les agents de maîtrise dans les requalifications supplémentaires suite à la table ronde de Novembre 2019.

Nous estimions que ce dispositif est un point à part de l'accord, et qu'il ne devait donc pas diminuer les attributions exécution.

Après une journée de négociation, interrompue par une sortie de séance orchestrée par un délégué Force Ouvrière, qui a fait plier l'opposition qui s'exposait à une grève locale suivie, la Direction s'est engagée à :

- proposer les postes que nous avons demandé aux notations d'avril et non à une future NAC. Les glissements de B vers C sont également actés.
- la création locale d'un sharepoint, afin d'informer en amont et au fil de l'eau les représentants du personnel du site de toute évolution, réorganisation, modification de référentiels et/ou d'organisation du Technicentre.
- laisser la possibilité aux RPX de proposer les sujets qu'ils souhaitent aborder lors des commissions locales.
- la nomination de 45 requalifications de poste à la place des 40 prévues initialement, comptant tout de même 6 passages D à E.
- laisser la possibilité aux agents de se faire accompagner lors d'entretiens qui ne sont pas des convocations.

C'est une grande victoire pour les cheminots du Technicentre de Paris-Nord qui confirment que lorsque le rapport de force est là, la direction n'a que le choix d'écouter.

Résister, revendiquer, reconquérir !

Pour la délégation FO : M. METARFI, J. GAMBIE et L. OZIER

Harcèlement moral chez les cadres : ne pas griller les étapes

Le Code du travail met à la charge de l'employeur l'obligation de protéger la santé physique et mentale de ses salariés (article L. 4121-1 et L.4121-2 du Code du travail). C'est une obligation de résultats ce qui implique une responsabilité pénale de l'employeur.

La prévention du harcèlement moral est une des composantes de cette responsabilité (article L. 1152-1 et 1152-2 du Code du travail).

Les cadres, par leurs fonctions, doivent être préventeurs de tous comportements, irrespectueux, inéquitable, discriminatoires ou comportementaux. Paradoxalement, ils en sont de plus en plus les victimes



Toute la difficulté est qu'il existe d'autres facteurs de souffrance (RPS) qui ne sont pas considérés par les tribunaux, parfois à tort, parfois à raison comme caractérisant du harcèlement moral.

Le mot «harcèlement» est étroitement lié aux mots «répétition» et «intention».

Les manifestations les plus fréquentes du harcèlement moral dans le milieu professionnel sont :

1. les agissements dans la relation au quotidien (ton menaçant, arrêt de toutes communications verbales au profit de communications écrites (note de service, post-it...))
2. les agissements conduisant à l'isolement (séparation du collectif via des changements horaires, non convocation à des réunions, reproches incessants, dénigrement...)
3. les agissements assimilables à de la persécution (surveillance, contrôles de la durée des pauses, absences,

écoutes téléphoniques...)

4. les agissements sur le contenu et la qualité du travail (exécution de tâches déjà exécutées, consignes confuses, travaux infaisables, remise en cause systématique du travail fait...)

Comment prouver que vous êtes victime de harcèlement moral au travail ?

Les règles en vigueur imposent au salarié, qu'il constitue les éléments laissant présumer l'existence d'un harcèlement moral.

La Cour de cassation (Chambre sociale, 16 mai 2018, 16-19.527) précise que le salarié n'est plus le seul à qui revient la charge de la preuve, il ne doit que prouver la matérialité des faits. De son côté, l'employeur doit prouver que les faits ne constituent pas un harcèlement moral.

Le juge se chargera d'examiner les éléments de preuve avant de décider s'il s'agit ou non de harcèlement moral. Cependant, bien que la règle des preuves ait été allégée, le salarié doit fournir des preuves écrites et tangibles comme des certificats médicaux, des attestations de témoins ou collègues, des mails ou autres documents...

Sanctions :

Toute personne auteur de harcèlement moral est passible d'une sanction disciplinaire (article L.1152-5 du code du travail)

Le harcèlement moral est aussi un délit pénal (article 222-33-2) qui peut être puni par 2 ans d'emprisonnement et 30 000€ d'amende.

Au civil, l'employeur reconnu de faits de harcèlement moral, encourt :

- L'obligation de rétablir la victime dans ses droits,
- Des dommages et intérêts au titre de son manquement à l'obligation de sécurité de ses salariés.



La sanction peut être plus lourde puisque la notion de discrimination (sexe, âge, orientation sexuelle, opinions politiques ou syndicales) a été étendue au harcèlement moral (article L.1132-1 du code du travail).

La loi impose une obligation pour l'employeur de protéger ses salariés contre les faits de harcèlement commis par d'autres salariés dans l'exercice de leurs fonctions (article L.1154-4 du code du travail)

Prévention du harcèlement moral

- Informer et former,
- Intervenir tôt pour que la victime de harcèlement ne reste pas dans un état d'esprit complètement destructeur,
- Respecter trois principes fondamentaux : le respect, l'écoute et l'attention,
- Etre particulièrement vigilant à toute personne de l'équipe vulnérable de par son statut, sa précarité, son manque de réseau...
- Veiller à respecter le ressenti de ses collègues et pas seulement se fier à sa propre perception de ses actions.

Les interlocuteurs internes et externes.

- Vous et moi
- ICCHSCT
- L'Ethique
- les déléguées du personnel
- Les RH
- L'inspection de travail
- Le défenseur des droits

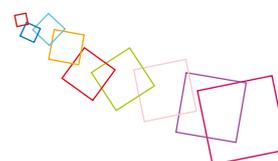
Quelques chiffres concernant le harcèlement moral :

l'origine :

- 40% de charge de travail excessive
- 40 % d'ordres contradictoires
- 8% travail sous pression

Les conséquences :

- 28 % de blocage de salaire
- 33% d'altération de la santé physique ou moral
- 14% renouvellement de leur contrat
- 11% d'arrêt de travail



La « lettre aux retraités » n° 64 est parue.



Cette publication, de nos camarades de la Section Nationale des retraités, est une lecture indispensable, bien sûr, pour tous les camarades retraités, mais loin d'être dénuée d'intérêt pour les actifs : les plus anciens militants de l'organisation apportent toujours un éclairage bienvenu sur l'actualité et qui aide à comprendre la situation.

Ce numéro s'ouvre sur un éditorial qui traite des inégalités sociales face à la pandémie. Quelques exemples démontrent que même face à la maladie, le niveau de vie provoque de nettes différences : ni test PCR ni quarantaine pour ceux qui atterrissent en jet privé sur l'aéroport du Bourget, et ce, quelle que soit leur provenance, les paradis fiscaux très bien représentés dans la liste des pays ayant le plus gros pourcentage de leur population vaccinée, etc... Cet édito le rappelle à bon escient : «il faut sans cesse répéter que la lutte des classes est plus que jamais d'actualité. Et surtout en période de pandémie».

En page 2 et 3, deux prises de positions unitaires des organisations nationales de retraités, dont l'UCR FO. Les textes expriment analyses et revendications d'actualité. Ils reviennent notamment sur la revalorisation minimale des pensions qui augmentent cette année de 0,4%, alors même qu'elles n'avaient pas été revalorisées depuis 2013. Le texte rappelle qu'au-delà des clichés, la grande majorité des retraités ne roule pas sur l'or. Les organisations de retraités reviennent également sur la situation indigne faite aux résidents des EHPAD en ces périodes de crise sanitaire : ces résidents, privés de visite, et à qui on a également interdit l'accès aux services d'urgence au motif que ces derniers étaient saturés. Les organisations rappellent à juste titre que les personnes

âgées ne sont pas des citoyens de seconde zone. Elles reviennent également sur l'organisation de la campagne de vaccination qui une fois encore montre la situation de pénurie récurrente dans laquelle se trouve placé le système de santé par les choix politiques en la matière. Cette situation est illustrée notamment par l'exemple parlant et particulièrement choquant de l'entreprise Sanofi «qui a largement bénéficié de subventions de l'Etat... qui a vu ses profits augmentés de 340% en 2020... annonce en pleine pandémie la suppression de 1700 emplois, dont 400 de chercheurs».

En page 4, 5, 6, 7, on trouvera un article qui revient sur «l'actualité de la mobilisation syndicale en défense des intérêts moraux des salariés». L'article montre avec précision les reculs des droits et libertés démocratiques en ces temps d'urgence sanitaire, et sur le rôle que doit jouer le syndicalisme en ces temps troublés. L'article démontre la nécessité que les organisations Force Ouvrière réagissent fermement contre l'instauration d'une police politique de la pensée. Ce fut notamment le cas du syndicat national des médecins hospitaliers FO contre les sanctions à l'encontre du Professeur Péronne, ou encore du syndicat national FO de l'enseignement supérieur et de la recherche contre les propos de la ministre Mme Vidal sur l'islamo-gauchisme à l'université et sa tentative d'instrumentaliser le CNRS à cette occasion.

En page 8 et 9 vous trouverez un compte-rendu de l'audience fédérale auprès de la Caisse de Prévoyance et de Retraite des Personnels de la SNCF. Un article dans les pages actualité de ce numéro du Rail Syndicaliste revient d'ailleurs sur les enjeux à court, moyen et long terme en matière de prévoyance, en particulier sur la transformation de la CPRP en caisse de branche.

Ce numéro se conclue par un compte rendu de l'assemblée générale annuelle du syndicat FO des cheminots de Nantes, article que vous trouverez également dans la page réservée à la Zone Atlantique dans ce numéro du Rail Syndicaliste.

Encore une fois, la Lettre aux Retraités est une lecture indispensable pour tous les militants de notre organisation, et la fédération invite vivement ses structures à en assurer la diffusion.



Quand Facilit'Rail France mène ses salariés en bateau !



Suite à la pandémie sur le territoire français, l'activité logistique de la restauration ferroviaire à bord des trains est suspendue depuis le 2 novembre. Le chargement et déchargement des prestations à bord des trains est stoppé.

Tout le personnel est mis en chômage partiel pour une durée indéterminée.

La SNCF avec le groupe Newrest ont décidé de mettre à disposition des bouteilles d'eau dans les voitures bar et les autres voitures pour que les clients de la SNCF puissent en disposer lors de leur voyage.

Notre organisation syndicale accompagne l'ensemble des salariés des différents sites. Nous restons mobilisés sur le terrain pour suivre cette activité afin que la direction ne demande pas aux salariés des chargements de trains sans aucune sécurité. Pour

rappel, sur les sites de Facilit'Rail France, le nombre de personnes contaminées par ce virus covid19 est de 12 personnes.

Lors d'une réunion du CSE, nous avons demandé à la direction de bien faire respecter la distanciation entre les salariés, notamment sur le site de Charenton le Pont où le personnel travaille dans des conditions où il est difficile de respecter la distanciation entre les salariés.

Pour Force Ouvrière, il est clair que dans une telle période les gestes barrières doivent être respectés.

Notre avons également demandé à notre direction de compenser la perte de salaire subie par les salariés en chômage partiel.

En effet, en situation de chômage partiel, le salarié est rémunéré à hauteur de 70 % du salaire brut, et à 84 % du salaire net ; cela représente donc une perte de 16 %.

Malheureusement, la Direction ne donnera pas une suite favorable à notre demande.

Nous avons découvert que rien ne rebute notre Direction. Un bateau engagé sur le Vendée Globe arbore fièrement les couleurs de NEWREST.

La pilule est difficile à avaler pour celles et ceux qui doivent se sacrifier au quotidien, surtout de la part d'une Direction avide d'aides de l'Etat !

Alors, à quand la reprise ?

*Pour FO Facilit'rail France
Le délégué syndical - André Leroux*



Notre camarade Gilbert Bonnetier nous a quitté vendredi soir le 5 mars 2021, après plus de deux semaines de combat en réanimation suite à une infection à la covid*.

Gilbert était né en 1950 au Mans. Il était entré au Sernam de cette ville en 1971, fut élu Délégué du personnel FO

de 1988 (avec 69 % des voix, largement devant la CGT) à 2000 et désigné représentant au CHSCT de son établissement où il fut particulièrement actif durant la grève de 1995. Il fut membre de la commission fédérale SERNAM.

Suite à la disparition du SERNAM, il termina sa carrière à l'EIMM du Mans (de 2000 à 2005) où il représentait notre syndicat.

A sa retraite il poursuivit son militantisme comme représentant de la section retraités au sein du syndicat des cheminots FO du Mans, jusqu'en 2011.

Gilbert fut aussi conseiller municipal sans étiquette de Mulsanne, de 2008 à 2014, où il se consacra à l'animation du Comité des fêtes de cette commune.

J'ai côtoyé, avec un très grand plaisir l'ami Gilbert de longues années au sein de l'Union Régionale de Nantes. Son sérieux dans l'exercice de ses mandats, sa grande camaraderie, ses rires et les blagues qu'il ne manquait pas une occasion de nous conter, nous manqueront à tous.

C'est un fidèle de FO et du combat de défense des salariés qui nous a quitté : nous ne l'oublierons pas.

Notre pensée et notre soutien vont bien entendu à Chantal son épouse et à ses proches.

Ses obsèques ont eu lieu Jeudi 11 mars à 14h30 A l'église de MULSANNE (72).

Gérard LE MAUFF



*Un grand merci à Jean-François Bonnefant (Jeff) de nous avoir tenu au courant régulièrement du combat de Gilbert.



Joachim Salaméro, une grande figure du mouvement ouvrier



Le 4 février dernier s'éteignait Joachim Salaméro, figure du mouvement ouvrier en général et de notre confédération en particulier.

Le parcours militant de Jo est inséparable de celui d'Alexandre Hébert, et en ce sens tient une place particulière pour notre fédération.

Alexandre, cheminot de Sotteville-lès-Rouen, puis de Nantes, comptera parmi les fondateurs des Comités d'Action Syndicalistes puis de la Fédération Syndicaliste des Cheminots en décembre 1947, et donc du Rail Syndicaliste. Il participera également à la fondation de la

Fédération Syndicaliste Force Ouvrière des Cheminots en avril 1948 et sera le Secrétaire Général de l'Union Départementale de Loire Atlantique de sa fondation en 1948 à 1992.

Jo, pour sa part, était ouvrier ajusteur. Anarchiste véritable comme Alexandre, libre-penseur et ardent défenseur de la laïcité, il œuvrera toute sa vie à la construction du syndicalisme libre et indépendant. Secrétaire général de l'UD de Gironde de 1990 à 1996, membre de la Commission Exécutive Confédérale de 1992 à 2000, un vrai militant nous a quitté.

Le Secrétariat Fédéral adresse ses sincères condoléances à ses proches, avec une pensée particulière pour sa fille Evelyne, journaliste à l'InFO Militante.

Le meilleur hommage à lui rendre est de poursuivre son combat !

L'actualité du combat de Jo Salaméro

J'ai connu Jo Salaméro par Alexandre Hébert.

Si je l'ai peu côtoyé directement, sa présence représentait pour moi la persistance de celle d'Alexandre, son «Camarade, Ami et Frère».

Car tous deux se sont attachés à faire connaître, transmettre et mettre en œuvre, les idées essentielles de Fernand Pelloutier pour l'organisation du mouvement ouvrier, que Jo résumait :

«Le fédéralisme dans l'organisation ouvrière, opposée au centralisme et à la subsidiarité, la revendication permanente du droit à l'instruction pour que les ouvriers apprennent «la science de leur malheur», la méfiance envers «l'unité du nombre» à laquelle est préférée «l'unité d'aspiration mille fois plus puissante», l'indépendance et l'opposition de la classe ouvrière par rapport à l'Etat et au capital («la timide et fragile fleur qu'est l'amour de l'indépendance»)...

Jo défendait le syndicalisme réformiste – «dans la mesure, et seulement dans cette mesure, où il sait rester indépendant de l'Etat et de sa gestion» - contre le syndicalisme courroie de transmission politique et contre celui des encycliques papales, de la CFDT, qu'il fut de ceux - peu nombreux - à démystifier dès sa création par la hiérarchie catholique.

Jo milita contre les incessantes tentatives d'intégration étatique du syndicalisme, notamment en 1969 pour que le Congrès de la Cgt-FO décide d'inviter les salariés à un «Non salulaire» au référendum corporatiste de De Gaulle.

Avec les attaques sociales et liberticides en cours par le gouvernement Macron, ses combats sont plus que jamais d'actualité, comme l'organisation de la résistance ouvrière et démocratique qui fut sa première préoccupation.

Pour cela, Jo était un inconditionnel de «la confrontation des idées, du libre débat permanent, de la dénonciation des compromissions et des trahisons, quitte à heurter». Au moment où ces libertés nous sont contestées, nous confirmons, avec Jo, notre attachement indéfectible à les défendre becs et ongles.

Jo était un militant ouvrier respecté et écouté, dont la parole va nous manquer terriblement.

Pour autant, parce que nous sommes comme lui, convaincus que l'émancipation des travailleurs sera l'œuvre des travailleurs eux-mêmes, nous poursuivrons le chemin de Jo, lequel reprenait les propos d'Aristide Lapeyre sur la nécessaire persévérance du militantisme ouvrier :

«Il n'y a de désillusion que pour qui s'est illusionné...»

Je continue à détester la guerre et à penser qu'elle disparaîtra ; je continue à croire à la révolution sociale, et je travaille à tuer la guerre et à faire la révolution sociale.

Et même, je n'ai pas eu un seul instant l'impression que j'ai perdu mon temps. Je n'ai pas atteint mon but ? Si ! Je n'ai pas atteint le but que les autres s'assignaient sans doute. Les autres qui voulaient la fin, n'en voulaient pas les moyens.

Pour moi il n'y a pas de but, mais une marche vers quelques choses d'illimité ; une marche qui, se heurtant à des obstacles peut zigzaguer, parfois se ralentir ou se hâter ; mais une marche qui tient compte de l'état de la route »

Jo tenait compte de «l'état de la route», dans le combat opiniâtre d'organisation de la résistance ouvrière «qui ne manque pas de se manifester, de prendre de l'extension et se généralisera» disait-il.

Gérard Le Mauff
Fev. 2021



de gauche à droite: Serge Mahé, Joachim Salaméro, Alexandre Hébert et Marc Prévotel

Souvenirs Ecrits et Documents

Meeting de la victoire
Grève « *Dassault* », décembre 1966-janvier 1967



Joachim SALAMERO

**Ouvrier métallurgiste,
Militant anarcho-syndicaliste,
Libre penseur,
Humaniste, Internationaliste,
Secrétaire général
de l'Union Départementale
des Syndicats FO de la Gironde
de 1990 à 1996**

Cet ouvrage est l'aboutissement d'un travail d'équipe autour de Jo. Un travail de recherche, de documentation, d'écriture et de présentation. Avec minutie, Jo avait repris l'ensemble des chapitres et, même malade, la veille d'être hospitalisé, il en relisait la préface dont il disait : « ça va faire du bruit... ».

Jo nous a fait la très mauvaise plaisanterie de partir à son 90^{ème} anniversaire !



135 écrits, textes et articles, 57 documents, 125 photos, 352 pages

Remerciements

La Fédération Girondine de la Libre Pensée, son Président Christian Baqué, le Bureau et la Trésorière Marie Lescoute, qui ont organisé la souscription pour la parution de l'ouvrage.

Philippe Mano, Secrétaire général de l'Union Départementale des Syndicats FO de la Gironde, et la Commission Histoire, qui ont mis à disposition les documents d'archives.

Les amis et camarades qui ont introduit les chapitres :

Jean-Louis Duboé et Philippe Mano : « *L'Indépendance syndicale* »

Jean-Pierre Deligey : « *L'Union Départementale* »

Christophe Bitaud : « *Le corporatisme* »

Paul Barbier : « *La doctrine sociale de l'église* »

Christian Eyschen : « *La Libre Pensée* »

Christian Baqué : « *Le combat laïque* »

Esmeralda et Progrès Travé : « *L'Espagne révolutionnaire* »

Pascal Samouth : « *L'Internationalisme* »

Patrick Hébert pour la préface.

Les articles, écrits et documents de « *L'Anarcho-Syndicaliste* », de « *La Raison* », de « *L'Idée Libre* », sont des archives personnelles de Jo Salamero.

Les « *Entretiens et Souvenirs* » ont été réalisés par Jean Pannetier, Michel Parcabe, Jean-Luc Venture (Commission Histoire de l'UD FO de la Gironde), avec Jean-Louis Duboé, et mis en forme par Evelyne Salamero.

L'ensemble des chapitres a été coordonné par J-Luc Venture.

Merci à Marie Lescoute, Fédération Girondine de la Libre Pensée, Nathalie Alexandre, UD FO de la Gironde, et Patricia Salamero, pour leur collaboration à la préparation technique.

D'un commun accord, auteurs et collaborateurs avons décidé de le publier tel que Jo l'avait validé, avec quelques photos personnelles.

Nous y joignons les hommages prononcés lors de ses obsèques, le 11 février 2021 à Mérignac et le 12 à Bordeaux, Caveau de la Fédération de la Gironde de la Libre Pensée, cimetière de la Charbreuse.

« Comité de parrainage, amis, auteurs, collaborateurs » pour l'appel à souscription

Nathalie Alexandre, Jacqueline Amiard, Bruno Arbogast, Christian Baqué, Paul Barbier, Claude Belloc, Georges Benis, Christophe Bitaud, Alain Boutareaud, Gisèle Deligey, Jean-Pierre Deligey, Jean-Louis Duboé, Michel Eliard, Christian Eyschen, Marlène Fernandez, Marc Guyon, Patrick Hébert, Raymond Julietti, Marc Labeyrie, Marie Lescoute, Jean-Paul Lièvre, Philippe Mano, Marc Migayron, Danièle Nibourel-Mériot, Jean Pannetier, Michel Parcabe, Jacques Reygrobellet, Evelyne Salamero, Pascal Samouth, André Saurel, Michel Simon, Esmeralda Travé Laborda, Progrès Travé, Jean-Luc Venture

Appel à souscription : 12 € l'exemplaire (jusqu'au 27 mars) - au lieu de 18 €

A retirer auprès de la Fédération Girondine de la Libre Pensée (e.mail : marielesc4@gmail.com)

A expédier : + 7 €, de 1 à 3 exemplaires (tarif postal +1kg)

Commande :

Nom, Prénom : e.mail : portable :

Adresse (expédition).....

A retirer : x 12 € = €

A expédier : x 12 € (+ port) = €

Chèque à l'ordre de : *Fédération Girondine de la Libre Pensée*

A adresser : *Marie Lescoute, 3 Rue Emile Littré, 33700 MERIGNAC*



SALARIÉ·E D'UNE TRÈS PETITE
ENTREPRISE, JE VOTE **FO**
DU 22 MARS AU 6 AVRIL 2021

*mon vote
c'est ma force*

FO

INFO-TPE.fr

Votre CE
100 % GRATUIT*
sur www.avantagespourtous.com

**PASS
SOLIDARITÉ
TPE***

Pass qui nous
le valorise bien !

FO

*jusqu'au 31 mars 2021

Un particulier-employeur, une entreprise ou une association de moins de 11 salariés sont des « Très Petites Entreprises », dites TPE. Les prochaines élections professionnelles se feront en ligne. Vos identifiants et codes vous seront envoyés par courrier, vous en aurez besoin pour voter !